



**EXONERATION OU REMBOURSEMENT
SUR DECISION INDIVIDUELLE
Année Universitaire 2020/2021**

Uniquement pour les étudiants âgés de moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2020

NOM : PRENOM :
Né(e) le Nationalité :
Adresse :
N° de téléphone :
N° d'Etudiant Diplôme.....
UFR , IUT ou ECOLE : Année d'inscription.....
DATE : SIGNATURE :

CALCULEZ VOTRE QUOTE-PART :

① vous et vos parents avez des feuilles d'imposition séparées

Revenu imposable de vos parents + votre Revenu Brut Global = revenu mensuel
12

Revenu mensuel (.....) = la Quote-part
nombre de personnes figurant sur les avis

② vous et vos parents avez la même feuille d'imposition

Revenu Brut Global = revenu mensuel
12

Revenu mensuel (.....) = la Quote-part
nombre de personnes figurant sur l'avis

***Si votre quote-part est < ou = à 770 €,
vous pouvez être exonéré(e) ou remboursé(e) des droits d'inscription.***

➤ **Pièces à fournir :**

- copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de vos deux parents et du vôtre si vous faites une déclaration séparée
- copie du livret de famille en cas de divorce des parents ou si votre nom diffère de celui figurant sur l'avis
- copie de votre carte de séjour si vous êtes réfugié(e) politique
- relevés de notes de votre dernière année d'études (1^{ère} et 2^{ème} session le cas échéant)
- enveloppe timbrée au tarif en vigueur libellée à vos nom et adresse

➤ **Si vous avez déjà réglé les droits d'inscription, veuillez joindre en plus pour le remboursement :**

- copie du volet des certificats de scolarité attestant du paiement des droits universitaires pour 2019/2020
- RIB original à vos nom et prénom
- ou RIB d'un tiers accompagné d'une procuration signée de votre main autorisant l'Université à procéder au remboursement sur le compte du tiers

SONT EXCLUS DES PROCEDURES D'EXONERATION ET DE REMBOURSEMENT :

- les auditeurs libres, les capacitaires en Droit 1^{ère} année
- les étudiants inscrits dans les diplômes d'université ou dans les préparations aux concours
- les étudiants ayant fait preuve d'absences injustifiées lors de leur dernière année d'études et de l'année en cours

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE
VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER AVANT LE 31/01/2021**

A

inscriptions.llsh@univ-orleans.fr